

Papeete, le 27 juin 2022

DELIBERATION N°05 DU 27 JUIN 2022
PORTANT CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Président de la CCISM ;
Vu les statuts de la CCISM ;
Vu le code Polynésien des marchés publics ;
Vu la procédure d'appel d'offres dont l'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 19 février 2021 et publié le 26 février 2021 ;
Vu la délibération n°03 du 29 mars 2021 ;
Vu la délibération n°7 du 24 novembre 2021.

DECIDE :

ARTICLE 1 : Est constituée la commission d'appel d'offres relative au marché portant sur les prestations intellectuelles de conseil en matière de concessions portuaires et aéroportuaires, et en matière de financements publics nationaux et européens dont l'AAPC a été publié le 19 février 2021.

La commission d'appel d'offres sera présidée par le Président de la CCISM ou son représentant.

ARTICLE 2 : La commission est composée des membres suivants avec voix délibérative :

- Monsieur Claude OLIK en qualité de représentant de l'organe délibérant de la CCISM et ayant pour suppléant Monsieur Alain GISSAUD ;
- Madame Poema TANG en qualité de représentante de l'organe délibérant de la CCISM et ayant pour suppléant Monsieur Gilbert CHUNE ;
- Monsieur le Directeur Général en qualité de représentant des services de la direction de la CCISM ;
- Madame la Directrice Administrative et Financière en qualité de représentante des services de la direction de la CCISM.

En cas d'indisponibilité de l'un des deux représentants des services de la direction de la CCISM, le Directeur du Pôle Entreprises est désigné en qualité de suppléant du premier de ces représentants qui informera de son indisponibilité.

ARTICLE 3 : La commission est composée du membre suivant avec voix consultative :

- La trésorière de l'établissement en la personne de Madame Christine TEMARII.

ARTICLE 4 : Les personnes invitées avec voix consultative sont les suivants :

- Maître Mickael FIDELE
- Maître Hina LE CALVIC

ARTICLE 5 : Le secrétariat de séance est assuré par le responsable du secrétariat général de la CCISM.



Stéphane CHIN LOY

Toute correspondance est à adresser à :

M. Le Président de la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Services et des Métiers de Polynésie française
41, rue du Docteur Cassiau - BP. 118 - 98713 Tahiti - Polynésie française - Tél. : (689) 40.47.27.00 - Fax (689) 40.54.07.01
E-mail : info@ccism.pf - Site : http://www.ccism.pf